



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/979
17 août 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 17 AOÛT 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Les membres du Conseil de sécurité ont examiné la lettre datée du 5 août 1994 que vous m'avez adressée conformément à la résolution 845 (1993) concernant la divergence qui existe entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Les membres du Conseil m'ont demandé de vous exprimer la gratitude qu'ils ne cessent de témoigner à vos efforts et à ceux de votre envoyé spécial, M. Cyrus Vance. Ils notent qu'à l'occasion de la dernière série d'entretiens, les deux parties ont examiné de manière exhaustive un certain nombre de propositions touchant la principale divergence de fond, qui a trait au nom à retenir.

Les membres du Conseil se sont inquiétés du fait qu'en dépit de plusieurs séries d'entretiens entre les parties à la suite de l'adoption de la résolution 845 (1993) le 18 juin 1993, la principale divergence de fond, qui a trait au nom, n'a toujours pas été résolue. Ils se sont également préoccupés des conséquences que la persistance de la situation actuelle pourrait avoir sur le maintien de la paix et de la stabilité dans la région. Ils ont pleinement souscrit aux vues dont vous avez fait part les 12 et 13 juillet aux Ministres des affaires étrangères de la Grèce et de l'ex-République yougoslave de Macédoine en engageant les parties à convenir rapidement d'une solution à la divergence qui les oppose.

Les membres du Conseil se félicitent du souhait des deux parties de poursuivre les entretiens sous vos auspices et de leur volonté de reprendre ces entretiens avec M. Vance cet automne. Ils engagent les deux parties à coopérer pleinement avec M. Vance et vous-même en vue de parvenir aussi rapidement que possible à un accord sur les questions en suspens.

Le Président du Conseil de sécurité

(Signé) Yuliy M. VORONTSOV
